

BALADES CULTURELLES

dans la mémoire locale

2 - LES HALLES DE GENÇAY

5 Décembre 2010

4ème saison

Les Halles de Gençay ont toujours été considérées comme étant le coeur de la vie du bourg, jusqu'à l'époque la plus ancienne qui nous soit accessible par les documents écrits.

Même s'il n'existe pas de photo ou reproduction graphique des halles anciennes, on peut se faire une idée relativement exacte de leur aspect, d'après les descriptifs établis lors de réparations importantes, notamment celle de 1827-1828, qui est presque une reconstruction totale, et qui a dû donner à l'édifice l'aspect définitif qu'ont pu connaître les contemporains de la démolition de 1868, dont on conserve également le devis descriptif.

(En marge des travaux de 1828, le Conseil Municipal s'était réuni avec les dix plus imposés de la Commune pour envisager le pavage de la place et des rues; l'arrêté consécutif stipule, dans son article IV:

"Un trottoir de six pieds sera pratiqué autour des

halles; il devra être, ainsi que ceux des rues, en beau pavé d'échantillon provenant du Château" Voilà bien la confirmation que le Vieux château servait officiellement de carrière .)

Il semblerait que les halles anciennes de Gençay aient été d'un aspect très proche de celles de Charroux, édifiées sur des poteaux reposant sur des dés de pierre; elles étaient pavées, la charpente était à croupe et la toiture était recouverte de tuiles; à Gençay, les halles étaient entourées d'une murette ou *genouillère*, d'une hauteur de 65 cm et de 50 cm de large, recouverte d'une tablette en pierre ; les diverses descriptions de cette genouillère à l'occasion de travaux permettent de déduire que les halles anciennes faisaient environ 32 mètres de long sur 21,50 de large; six entrées de 9 pieds chacune (2,95m.) étaient pratiquées dans la genouillère.

◆ LES ÉCHANGES:

Sous l'ancien régime, le Seigneur de Gençay était propriétaire des foires et marchés et avait le monopole des droits sur les échanges qui se pratiquaient sur son domaine. Comme possesseur des halles, le Seigneur y donnait des étals, des bancs et des places marquées, moyennant une redevance déterminée.

Ainsi ce document du 26 Octobre 1666:

"Contrat d'arrentement fait par Messire Pierre de Brillhac de Nouzières, Chevalier, Seigneur de la Roche et de la Vicomté de Gençay, au profit de René Favre, marchand drapier, demeurant

au bourg du dit Gençay, c'est à savoir une place et étal de six-pieds de long et de trois de large, dans le milieu de la halle du dit Gençay, derrière les bancs des bouchers, à prendre entre le troisième et le quatrième piliers les plus proches du minage (), à la charge du dit Favre d'en rendre et payer par chacun jour de foire du dit Gençay six deniers, et vingt sols chaque feste de Ste Catherine de rente noble et foncière. Esclaircy et Barbade, Notaires"*

(cité par l'Abbé Gauffreteau
"Gençay, ses Seigneurs, son Histoire")



Les halles de Charroux sont vraisemblablement très proches de ce que devaient être celles de Gençay

Nous conservons dans les archives une lettre écrite à la municipalité par Fortuné De Milon, dernier Seigneur de Gençay:

"A la Roche, ce 27 janvier 1791

Messieurs, Comme vous n'ignorez point que les halles de Gençay m'appartiennent, et que la propriété m'en a été conservée par les décrets de l'Assemblée Nationale, sous l'obligation de prendre avec

vous des arrangements, je désirerais connaître quelles sont vos intentions. Je me prêterai avec grand plaisir à ce qui conviendra le mieux à toute la commune, soit en les lui vendant, arrentant, ou les lui affermant. Je vous prie seulement, messieurs, de me faire part de votre délibération à ce sujet afin que nous puissions finir promptement cette affaire.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur, Milon "

Seigneurs de Gençay

Louis XIV érigea la Baronnie de Gençay en Vicomté au mois d'Août 1695, laquelle resta la propriété de la famille De Brillhac jusqu'au 24 novembre 1753, époque à laquelle elle fut vendue à Jacques Charles, Marquis de Créquy; à sa mort, survenue le 20 septembre 1783, la Vicomté fut attribuée à une des filles du Marquis, Anne madeleine Françoisse, veuve de André Henri De Milon De Mesure, qui la donna, en 1790, en dot à son plus jeune fils, Fortuné Jean Marie De Milon, lors de son mariage avec Agathe Thérèse Poute De Nieul, fille d'Arnold Claude Marquis De Nieul, et d'Augustine Jeanne Des Francs De la Bretonnière.

Il fut le dernier Seigneur de Gençay; émigré à Hambourg, ses biens furent confisqués, puis vendus.

Dans sa séance d'avril suivant, le Conseil décida "de faire acquisition des halles à titre de rente, n'ayant aucun fonds pour en faire l'achat comptant"; une commission fut nommée pour traiter avec le propriétaire; mais comme, peu de temps après, ses biens furent confisqués, c'est par l'Etat que la Commune fut mise en possession des halles.

Devenue propriétaire des halles, la Commune en afferme l'exploitation pour un bail d'une durée de 5 ans; tout au long du 19^e S. le nombre des articles de ce bail va en augmentant, et leur contenu en se précisant; on peut ainsi suivre l'évolution de l'économie locale et la complexité croissante des échanges sur les marchés et sous les halles de Gençay:

- Le 16 décembre 1792 (an premier de la République) l'adjudication du premier bail "au plus offrant et dernier enchérisseur, des bancs et autres emplacements de la halle du dit Gençay, ensemble des fumiers qui proviennent de la dite halle" est emportée par Joseph POULAIN, pour la somme de 210 livres, 10 sols
- Le 8 brumaire an VI, le bail est adjugé à DOUSSELIN, marchand, pour 330 livres.
- Le 5 frimaire an VII, donc avant expiration, le bail est confié à Jean PELLETIER pour 315 francs.
- Le 18 novembre 1810, le bail est porté à 7 ans, et l'adjudication est emportée par HUGUET, marchand chaisier à Gençay, pour 555F.
- Le 27 octobre 1817:
Comme suite aux instructions du Ministère de l'Intérieur, il est créé un "Bureau de Pesage et Mesurage des marchandises et grains". Ce bureau est mis à l'adjudication pour 5 ans; le marché est remporté par HUGUET fils, cordier, pour lui-même et Jean JALLADEAU, maître sabotier, et HUGUET père, chaisier, pour 200F..
En même temps, il est procédé à l'adjudication ordinaire des droits de place (retour au bail de 5 ans); marché remporté pour 850 f. par Jean JALLADEAU, pour lui-même, et HUGUET chaisier.
Parmi les articles du bail, on peut noter les précisions suivantes:
Art 5: il est fait expresse réserve du pouteau auquel est ordinairement suspendu le plot des balances pour le pesage.
Art 12: L'administration ne garantit nullement les places qui ont été arrentées féodalement par l'ancien seigneur, lesquelles rentes se trouvent supprimées par le fait de l'inféodalité, mais le fermier sera autorisé à exiger les dites places de fournir leur quote part dans les frais de réparation et les impositions de la dite halle.
- Le 17 octobre 1822: Bail de cinq ans adjugé à HUGUET fils, tourneur pour 960 F.
- Le 30 octobre 1823: la Commune supprime le Droit de mesurage "un discrédit complet étant accordé à ce système néfaste au bon déroulement des marchés"
- Le 18 novembre 1827: le bail, établi pour 5 ans comporte 25 articles, et l'adjudicataire le sera aussi du bureau de pesage et mesurage publics. Bail adjugé à HUGUET fils pour 1000F.
- Le 18 novembre 1832: Bail adjugé à HUGUET fils pour 1300F.
- Le 27 novembre 1837: Bail de 5 ans adjugé à HUGUET fils pour 1010 F.
- Le 29 avril 1838: Le bail comprend 28 articles et est établi pour 5 ans. Précision: "L'adjudicataire aura jouissance des boues et fumiers jusqu'à 2 mètres des maisons de la place". Marché emporté par MICHAUD, jardinier, pour 1310F.

- Le 25 Mars 1842: devant l'importance croissante des foires, qui jusqu'alors se déroulaient autour des halles et dans les rues adjacentes, la commune de Gençay décide d'implanter un champ de foires à l'extérieur du bourg.

- Le 25 novembre 1853: "Bail des halles, places publiques, champs de foires, boues et immondices, bureau de pesage et mesurage de la commune de Gençay"; établi pour 5 ans. Adjudication emportée par François DELALEE pour 2810 F.

- Le 7 novembre 1858: Bail adjugé à François TEXEDRE, cordonnier, pour 3620F.

"L'adjudicataire aura le droit de mettre en culture la partie du champ de foire s'étendant depuis le pré naturel jusqu'au chemin du Palateau"

- Le 12 novembre 1868: le bail est établi pour 2 ans, 1 mois et 6 jours, du 25 novembre 1868 au 31 décembre 1870; adjugé à Antonin MARTIN, cordonnier à Gençay pour 5100F.

"L'adjudicataire souffrira sans indemnité la reconstruction des halles"

La durée des travaux était prévue du 1er mars au 15 septembre 1869.

LE MINAGE

Il était situé, sous les anciennes halles, dans l'angle occupé aujourd'hui par l'Office du tourisme sous les halles actuelles.

C'était le marché au blé.

L'origine du mot minage vient de ce que le seigneur percevait une taxe sur les grains mesurés à la *mine*, ancienne mesure qui valait un demi setier, ou six boisseaux. Ce droit fut prélevé dans le royaume dès le XII^e siècle.

Un acte de vente du 1^{er} avril 1724 indique :

.../une place et estaux de six pieds¹ avecq le bancq estant en icelle, de longs et trois² de large, sous la hasle de ce lieu de Gençay, comme l'on va du Parquer dud. lieu, au **Minage**, a main droite/...

Au début du 19^e S. la question du pesage et mesurage des grains semble avoir été très sensible; à cette époque, les compte-rendus des séances du Conseil Municipal font état de la cherté et de la rareté des subsistances, qui entravent la bonne marche des échanges.

En octobre 1817, sur les instructions du Ministère de l'Intérieur, il est créé un Bureau de pesage des marchandises et des grains, dont la gestion est mise en adjudication; mais il semble que cette institution ait rebuté une majorité de la population, car les gens désertent le mesurage officiel pour le faire l'effectuer ailleurs, et notamment dans les auberges, où ils s'exposent par ailleurs à être trompés par l'usage de fausses mesures. La situation devient complexe au point que la Commune supprime le bureau de pesage en 1823; il sera rétabli en 1827.

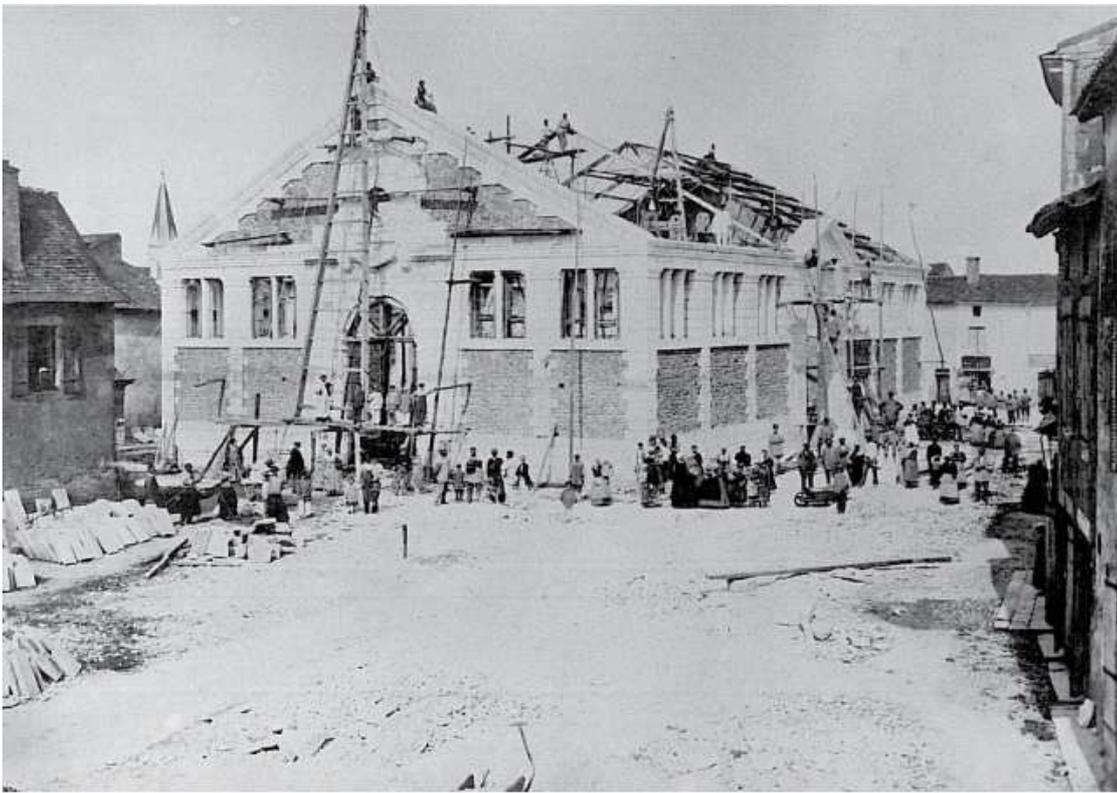
Dans un arrêté du maire on relève :

.../art. 1^{er}, il est expressement déffendu aux meuniers ou autres personnes qui amènent des grains aux foires et Marchés de Gençay de les exposer ailleurs qu'au **Minage**, avant qu'ils aient été vendus/...(Arrêté du 19 novembre 1827)

Un nouvel arrêté précise :

.../Voulant assurer l'approvisionnement de notre minage à nos foire et marché enjoignons aux aubergistes et autres de recevoir chez eux ces jours là, que le blé qui aura été exposé et vendu au **minage**/...(Arrêté du 27 novembre 1828)

Simultanément, on assiste à Gençay à de violentes émeutes contre la circulation de convois de grains qui partaient pour Poitiers alimenter les boulangeries (CR dans le registre de délibérations en date du 29-11-1828)



Construction des halles (1869)

Dans le règlement du minage, il était précisé :
.../art. 2. Le minage sera ouvert à midi précis : le son de la caisse l'annoncera au public/...

◆ LE LONG CHEMINEMENT DU PROJET DE RECONSTRUCTION:

La grosse réparation de 1828 n'avait semble-t-il pas respecté le cahier des charges, et la Commune, après l'intervention de deux experts, avait obtenu une réduction sur le montant des travaux. Pire, une douzaine d'années plus tard, le Maire de Gençay expose au Conseil que *"l'état déplorable des halles et leur peu de solidité exigent de promptes réparations"*... (22 Août 1841)

Dans une adresse au Préfet de mai 1843, le Maire précise même que *"au dire des gens de l'Art, le plus sûr et le plus simple est de la renverser et de la reconstruire"*.

Mais l'affaire n'est pas si simple:

"Considérant que les ressources de la Commune, à peine suffisantes pour ses premiers besoins, sont loin de répondre aux exigences nouvelles d'une civilisation progressive, que la construction d'une école, d'une mairie, et d'une justice de paix, que la réédification des halles, l'achat d'un champ de foire, le pavage des rues, les indemnités aux expropriés par suite de la création de nouvelles voies d'accès, que l'agrandissement de l'église, l'achat d'une horloge, l'acquisition d'une pompe à incendie et de ses accessoires, le pavage et l'éclairage de la cité, la présence d'un agent pour constater les délits et seconder l'autorité municipale...(...)"

Ces dilemmes sont à nouveau évoqués le 17 Aout 1859, quand on décide de prélever une somme de 6000F. sur les fonds destinés à la reconstruction des halles, pour les affecter à l'agrandissement de l'église.

C'est finalement sous le mandat de Isidore BOUDET que la décision est prise de démolir les anciennes halles et de construire un nouvel édifice financé par l'emprunt; décision prise avec la participation des plus imposés de la commune le

16 Août 1868. Le préfet approuve le 12 juin 1869 l'adjudication des travaux à l'entreprise Henri CAILLAUD de Poitiers, d'ailleurs seul soumissionnaire, pour un devis se montant à 49000F..

Pendant les travaux, les bancs des marchands furent démontés et réinstallés au champ de foires.

En Août 1869, le maire expose que les halles sont sur le point d'être terminées; par mesure d'économie, on renonça à la marquise métallique qui devait faire le tour de l'édifice, et l'installation de l'horloge attendra quelques années.

La réception définitive des travaux eut lieu en Août 1870.

Gençay s'était dotée d'une halle monumentale ultra-moderne, à charpente de type POLONCEAU (ingénieur ferroviaire).

◆ LA MAIRIE AUX HALLES? UN VIEUX PROJET...

Un grand conflit agita le Conseil Municipal au début du 20^{es}. opposant deux fortes personnalités gençéennes qui exercèrent tour à tour les fonctions de maire: Albert MARTINI, et Paul CAILLAUD. Mr MARTINI était porteur d'un ambitieux projet d'aménagement de la place qui prévoyait la destruction de *"L'Ile de Gençay"* (immeubles RICHARD, MARTINI, DENIBEAU), et l'aménagement d'une mairie en façade des halles au 1^{er} étage. Mais l'incompatibilité des avis conduisirent le Conseil Municipal, de débat en démissions fracassantes, jusqu'à la Guerre de 1914, sans qu'une décision puisse être prise; et on n'en parla plus après le conflit mondial.

(voir "Centre Culturel Infos" N°6 - Automne 1973)

C'est en 1989 que la municipalité de Gençay renoua avec ce projet, sans trop le connaître; poussé par la nécessité de moderniser sa mairie, la commune organisa une exposition sur le thème *"Demain Gençay"*, à l'occasion de laquelle plusieurs propositions furent émises, notamment celle d'aménager une mairie moderne sur un plateau d'étage à créer sous les halles, édifice qui avait lui aussi besoin d'une bonne restauration.

Les travaux se déroulèrent de 1990 à 1992, pour donner aux halles et à la place leur aspect actuel.

◆ LES HALLES, PARTENAIRES DE L'HISTOIRE:

Il est évident que, par leur emplacement et leur capacité, les halles de Gençay furent dans leur histoire appelées à accueillir d'autres activités que celles relevant du commerce et des échanges.

• On a vu (balade culturelle N° 7 - 1^{ère} saison - Mai 2008), que les festivités de la Pentecôte organisées par la Communauté des Bacheliers se déroulaient partiellement aux halles:

*"Sçavoir est le pouvoir au Roy des Bacheliers de faire par chacun jour de Pentecoste en votre ville de Gençay assemblée des dits bacheliers et filles **subz votre haalle** dudit lieu et y reprendre la couronne antienne de ladite communauté avecq les dites filles et menestriers...(...)"*

Aveu du 15 Avril 1647 du Roi des bachelier à Jean, Sire de Bueil, Baron de Gençay (document cité par l'Abbé Gauffreteau)

• La Révolution::

"Procès-verbal de la séance de décadi dernier:

*Précédé de tambours et de fifres, le bonnet de la liberté était porté au haut d'une pique; une citoyenne venait après, tenant à la main un flambeau allumé, précédant immédiatement le flambeau de la Raison porté sur un brancard par quatre citoyennes; derrière venait un chœur de jeunes filles dont l'une portait sur un plateau le masque hydeux de l'hypocrisie. Quatre autres citoyennes portaient le tableau de la liberté; à la suite paraissait un frère de la société tenant une couronne de chêne; après lui, le buste de Pelletier porté sur un brancard par quatre Marat qui allaient devant un chœur de jeunes garçons portant un poignard ensanglanté; enfin, le président de la société tenant entre ses mains le livre sacré de la constitution, accompagné de quatre hommes terminait la marche. Tous ceux-ci allaient au milieu d'une double haie formée par les frères de la société et officiers des communes rangés pêle et mêle sans aucune distinction de rang. Pendant la marche qui fut dirigée **autour des halles**, on chanta plusieurs couplets patriotiques, et les tambours battirent alternativement...(...)*

Compte-rendu d'une fête révolutionnaire, de la Société de Gençay à celle de Poitiers

• Art 10 du bail à ferme des halles du 25-11-1853:

*"L'autorité municipale se réserve le droit, à quelque époque de l'année que ce soit, et sans aucune indemnité, de faire tenir **sous les halles**, sur le champ de foires ou sur la place: le tirage au sort, le conseil de révision, les assemblées électorales ou toute autre réunion"*

• La Commune ne possédant pas de salle municipale jusqu'à une époque récente, c'est sous les halles que furent reçus plusieurs ministres, notamment en 1924 François ALBERT, qui fut Président de la ligue de l'Enseignement, et Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts du gouvernement Herriot de Juin 1924 à Avril 1925; et Olivier GUICHARD, Ministre de l'Éducation Nationale de Juin 1969 à Juillet 1972; René MONORY Fut aussi accueilli plusieurs fois sous les halles de gençay.

• Mais l'édifice a aussi été utilisé comme parking nocturne par les habitants de la place; il a servi de salle de bal et de spectacles, il a été pendant les années 1970 transformé en gymnase pour les besoins des élèves du collège et des associations sportives de Gençay, tous besoins ayant par la suite été satisfaits par des équipements spécifiques au cours des années 1980.



La place des halles et le puits au début du 20^èS.

Cliché Léon Bluteau, buraliste à Gençay (vraisemblablement pris de chez lui).

On note, sur la gauche de la porte des halles, la présence de la pompe installée au dessus de la citerne destinée aux eaux pluviales, aménagée autour du pilier sud.

Prochaine balade dans la mémoire:

DIMANCHE 9 JANVIER 2011
(exceptionnellement 2^è dimanche)

Dossier réalisé par J.Jacques et Pierre CHEVRIER

Sources:

Archives Départementales de la Vienne
Archives Municipales de Gençay
Gençay, ses Seigneurs, son Histoire (Abbé Gauffreteau)
Les Seigneurs de Gençay (André Vignaud)

Information et publicité: Julien BOULET

Projet culturel 2010-2011

Centre Culturel - La Marchoise

16, Route de Civray 86160 Gençay

Tél: 05-49-59-32-68

E-mail: cc.lamarchoise@wanadoo.fr

<http://boitealerte.over-blog.fr>

Le Centre Culturel - La Marchoise remercie son partenaire l'Imprimerie BEDI-SIPAP